

mis en ligne le 23 juin 2023

ARRETE MUNICIPAL N° 13018 DU 23 JUIN 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

MAIRIE

4 Rue des 4 Frères Le Roy/Queret
Le 30 juin 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande faite par la Mairie de Larmor-Plage,
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, il importe de règlementer le stationnement Rue des 4 frères Leroy/Queret,

ARRÊTE

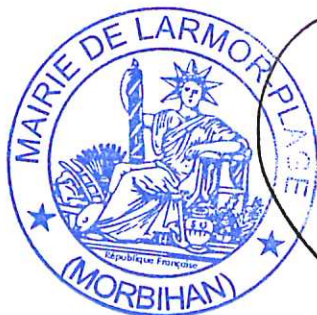
ARTICLE 1 : Le vendredi 30 juin 2023, de 16h00 à 20h00, le stationnement sera interdit sur 5 emplacements devant la mairie rue des 4 frères Le Roy/Queret. Pour des raisons de sécurité publique, la rue des 4 Frères Leroy/Queret sera interdites à la circulation, une déviation sera mise en place vers la rue Coutillard.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h avant par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Madame le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour ampliation,
P. VALTON**



LE MAIRE,

Patrice VALTON